



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
le 13 novembre 2023 à 19h00 à l'hôtel de ville de
Cloridorme

N° de résolution
ou annotation

Sont présents : Messieurs : Dany Minville
Jean-William Ayotte
Jean-Louis Clavet
Normand Poirier

Mesdames : Nancy Cloutier
Josée Boulay

Étaient également présents monsieur Bernard Coulombe,
directeur général et madame Léona Francoeur, adjointe

Ouverture de la séance

Son honneur le maire, monsieur Marcel Minville constatant qu'il
y avait quorum déclare la séance ouverte.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 241-11-2023.

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE, IL EST
RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit adopté.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du 4 et 10 octobre 2023
- 5- Correspondance du mois
- 6- Suivi des procès- verbaux
- 7- Présentation des comptes payés- Fournisseurs : 95 973.93 \$ +
prélèvements : 10, 230.59 plus salaire : 17, 521.05 : **total : 123, 725.57**
- 8- Présentation des comptes à payer- 15 001.69\$
- 9- **Résolutions et règlements:**

- 9.1 : Route de la Colonie, droit de passage
- 9.2 : Demande d'appui MADA
- 9.3 : Commandite Fête de Noel
- 9.4 : Embauche chauffeur pour le déneigement/maintenance
- 9.5: Résolution d'appui Petite-Vallée
- 9.6 : Ajout a la liste des fournisseurs paiement ACCES D
- 9.7 : Intérêts taxes (propriétaire/pas adresse)
- 9.8 : Arpentage terrain St-Yvon (Halte)
- 9.9 : Vœux de Noel /Radio-Gaspésie et Journal Le Phare)
- 9.10 : Demande d'installation de lumière au 898, rte 132
- 9.11 : RES. Entente financière « Voisins Solidaires »

- 10- Note du DG :
- 11- Période de questions
- 12- Clôture de la séance



4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 242-11-2023

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 octobre 2023.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 octobre 2023, au moins soixante-douze heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU:

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 septembre 2023 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Résolution # 243-11-2023

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 octobre 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 octobre 2023, au moins soixante-douze heures avant cette séance, le greffier est dispense d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU : :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 octobre 2023 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE DU MOIS

Aucune correspondance pour ce mois-ci

7- ADOPTION DES COMPTES

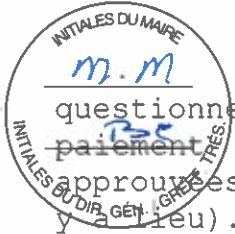
Résolution # 244-11-2023

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1 au 31 octobre 2023;

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois d'octobre 2023 au montant de 123,725.57 \$ soient acceptés, prélèvements montant de 106 204.52\$ et salaires pour 17,521.05\$. De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur



questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le ~~paiement~~ direct et les salaires et heures supplémentaires approuvés par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

N° de résolution
ou annotation

Résolution # 245-11-2023

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 16,706.69\$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 13 novembre 2023;

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 16,706.69\$ et que le greffier procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 246-11-23

Demande de droit de passage Route Colonie

CONSIDÉRANT QU'A la suite des fortes pluies des derniers mois un peu partout sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une route de notre municipalité n'a pas été épargnée, soit celle de la Colonie ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de projet avec le regroupement des MRC Gaspésie a été déposé et accepté et que pour finaliser leur dossier, une demande de droit de passage sur la portion de terrain appartenant à la municipalité (secteur ancien dépotoir) leur soit accordé, dans le but d'y effectuer les travaux nécessaires à la réfection de la route;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise ce droit de passage et les travaux y étant reliés, travaux qui seront exécutés par le club des As de la motoneige.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

marcel manville
Maire

Bernard Gauthier
Greffier



9.2 Résolution # 247-11-23
N° de résolution
ou annotation

Demande d'Appui MADA

CONSIDÉRANT QUE le secrétariat aux aînées du ministère de la santé et des services sociaux procède actuellement à un appel pour l'embauche ou la mobilisation d'une ressource dans le cadre du soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés ;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Cloridorme a une politique et un plan d'action *Municipalité amie des Aînées (MADA)*

CONSIDÉRANT que le partage d'une ressource et une plus grande concertation serait alors possible avec les municipalités locales;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE, CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité du Canton de Cloridorme accepte de participer à la demande collective pour l'embauche ou la mobilisation d'une ressource et que cette ressource sera sous la coordination de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution # 248-11-23

Fête de Noël

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE, CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE Le conseil autorise un montant de 100\$ à l'Association sports, loisirs et culture de Cloridorme pour l'organisation de la fête de Noël le 10 décembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Résolution #249-11-23

Embauche chauffeur déneigement et maintenance

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRER, CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

D'Embaucher monsieur Paul-René Francoeur à titre de chauffeur sur le déneigement a raison de 20 heures/semaine pour la période hivernale et fera un peu de maintenance sur la machinerie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Resolution #250-11-23

État de la route 132

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE dans son état actuel, la route 132 n'est pas suffisamment sécuritaire pour les VR, motocyclistes, travailleurs et tous les utilisateurs;

-CONSIDÉRANT QUE des zones de dépassement avec voie lente doivent être ajoutées afin de permettre le dépassement des véhicules lourds aux endroits appropriés, à savoir : côte ouest à la sortie du village de Grande-Vallée, côte EST de l'ancien Belvédère à la sortie Est de Pointe à Pointe-à-la-Frégate, Coté Est à la sortie de St-Yvon, Cote vers l'ouest entre St-Yvon et le grand Étang, côte vers l'Est du lac du grand étang;

-CONSIDÉRANT QUE l'état général la route 132 doit être plus sécuritaire et plus confortable, à savoir, au niveau de l'état et la largeur de la chaussée. (ex. : La section de 3 km à l'EST de St-Yvon).

- CONSIDÉRANT QUE la route 132 ceinture la Gaspésie et que c'est la seule route que nous avons;

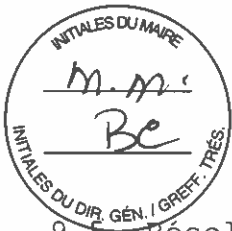
-CONSIDÉRANT QUE bien que son parcours soit magnifique du point-de-vue touristique, les utilisateurs doivent se concentrer dans leur conduite afin d'éviter les crevasses, les trous ainsi que les nombreux écarts et dénivellements gauche
-droite;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par le conseiller Normand Poirier et unanimement résolu ;

Que la Municipalité de Cloridorme demande au ministère des Transports du Québec la modification de la classification de la route 132 entre Ste-Madeleine et Anse-à-Valleau afin que le seuil d'entretien de cette route en toutes saisons soit rehaussé au minimum selon les standards des autres secteurs de la 132 en Gaspésie.

Il est également proposé de suggérer aux municipalités de Grande-Vallée, Cloridorme et Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine ainsi qu'à la MRC de la Côte-de-Gaspé et celle de la Haute-Gaspésie de faire front commun en déposant la même demande au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.5 Résolution #250-11-23

État de la route 132

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE dans son état actuel, la route 132 n'est pas suffisamment sécuritaire pour les VR, motocyclistes, travailleurs et tous les utilisateurs;

-CONSIDÉRANT QUE des zones de dépassement avec voie lente doivent être ajoutées afin de permettre le dépassement des véhicules lourds aux endroits appropriés, à savoir : côte ouest à la sortie du village de Grande-Vallée, côte EST de l'ancien Belvédère à la sortie Est de Pointe à Pointe-à-la Frégate, Coté Est à la sortie de St-Yvon, Cote vers l'ouest entre St-Yvon et le grand Étang, côte vers l'Est du lac du grand étang;

-CONSIDÉRANT QUE l'état général la route 132 doit être plus sécuritaire et plus confortable, à savoir, au niveau de l'état et la largeur de la chaussée. (ex. : La section de 3 km à l'EST de St-Yvon).

- CONSIDÉRANT QUE la route 132 ceinture la Gaspésie et que c'est la seule route que nous avons;

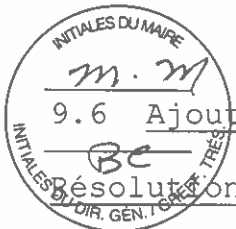
-CONSIDÉRANT QUE bien que son parcours soit magnifique du point-de-vue touristique, les utilisateurs doivent se concentrer dans leur conduite afin d'éviter les crevasses, les trous ainsi que les nombreux écarts et dénivellements gauche -droite;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par le conseiller Normand Poirier et unanimement résolu ;

Que la Municipalité de Cloridorme demande au ministère des Transports du Québec la modification de la classification de la route 132 entre Ste-Madeleine et Anse-à-Valleau afin que le seuil d'entretien de cette route en toutes saisons soit rehaussé au minimum selon les standards des autres secteurs de la 132 en Gaspésie.

Il est également proposé de suggérer aux municipalités de Grande-Vallée, Cloridorme et Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine ainsi qu'à la MRC de la Côte-de-Gaspé et celle de la Haute-Gaspésie de faire front commun en déposant la même demande au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.6 Ajout à la liste des Fournisseurs/accès D

Résolution # 251-11-23

Paiement direct

N° de résolution
ou annotation
SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil autorise les paiements directs fait par Accès D selon la liste présentée au conseil municipal, liste faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Résolution # 252-11-23

Changement adresse/intérêts

CONSIDÉRANT QUE plusieurs propriétaires de résidences ou de terrains surtout de l'extérieur, ne nous envoie pas leur changement d'adresse;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas à l'administration d'effectuer des recherches pour leur nouvelle adresse;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET, CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

Qu'advenant des intérêts imputés à leur compte de taxes, celles-ci seront à payer avec le compte.

Ces 4 -

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Résolution # 253-11-23

Arpentage St-Yvon (halte)

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET, CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal requiert les services de Gérard Jonças, arpenteur afin d'arpenter le terrain ou est situé la Halte routière St-Yvon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Résolution # 254-11-23

Vœux de Noel

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER, CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de participer à la diffusion radio pour les vœux de Noel à Radio-Gaspésie ainsi que dans le journal le Phare (1 page).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.10 Résolution # 255-11-23

Demande de lumière de rues

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLERE IL EST
RÉSOLU :

Après vérification, le conseil municipal refuse l'installation
d'une lumière au 898, route 132

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Résolution # 256 11-23

Entente financière Voisins solidaires

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil autorise son directeur général, monsieur
Bernard Coulombe à signer l'entente financière dans le cadre
de voisins solidaires avec la MRC Côte-de-Gaspé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Note du DG :

- Le directeur général informe la population qu'en janvier prochain, la municipalité de Cloridorme sera le rôle triennal (2024-2025-2026)
- Rappel de taxes envoyé / payer pour 20 décembre

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions portant sur : Site internet, rôle triennal, rte du
Brûlé et comité d'Accueil nouveaux arrivants.

Clôture de la séance

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité
des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marcel Mainville, maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal ».

marcel mainville
Maire

Bernard Coulombe
Greffier